Tableau des garanties

Garanties santé 1er € - ACS FRANCE

LIMITE ANNUELLE PAR BENEFICIARE	★ 500 000 €	★★ 1 000 000 €	★★★ 1 500 000 €	★★★★ 2 000 000 €
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (accord préalable)				
Frais de séjour	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Médecine ambulatoire hospitalière				
Forfait hospitalier				
Transport local en ambulance (si médicalement justifié)				
Chirurgie réparatrice dentaire suite à un accident pendant la période d'assurance				
Supplément chambre particulière (niveau standard à l'exclusion de tout autre)	50€/jour max 21 jours/ hospitalisation	75€/jour max 21 jours/hospitalisation	100€/jour max 21 jours/hospitalisation	150€/jour max 21 jours/hospitalisation
Lit accompagnant pour Hospitalisation (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels max 25 €/jour max 21 jours/hospitalisation	100% des frais réels max 35 €/jour max 21 jours/hospitalisation	100% des frais réels max 45 €/jour max 21 jours/hospitalisation	100% des frais réels max 60 €/jour max 21 jours/hospitalisation
Soins ambulatoires pré/post hospitalisation (jusqu'à 30 jours avant et 90 jours suivant l'hospitalisation)	100% des frais réels limités à 1 000 €/an	Inclus dans frais médicaux courants	Inclus dans frais médicaux courants	Inclus dans frais médicaux courants
Psychiatrie	Non couvert	Non couvert	100% des frais réels limités à 3 000 €/an	100% des frais réels limités à 5 000 €/an
Accouchement (incluant la chambre particulière)			100% des frais réels limités à 4 000 €/an	100% des frais réels limités à 6 000 €/an
Procréation médicalement assistée (PMA) (maximum 3 tentatives sur toute la durée de vie du contrat)			Non couvert	100% des frais réels limités à 300 €/essai
FRAIS MEDICAUX COURANTS	Non couvert	90% des frais réels max 40 € pour un généraliste max 60 € pour un spécialiste	100% des frais réels max 60 € pour un généraliste max 90 € pour un spécialiste	100% des frais réels max 100 € pour un généraliste max 150 € pour un spécialiste
Consultations médicales et visites (hors dentistes)				
Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures podologues)		90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Biologie médicale				
Radiologie, imagerie médicale				
Frais pharmaceutiques				
Médecine alternative (acupuncture, chriropraxie, homéopathie, psychothérapie)		Non couvert	100% des frais réels max 30 € / séance max 5 séances /an	100% des frais réels max 50 € / séance max 10 séances /an
AUTRES	Non couvert	90% des frais réels limités à 300 €/an	100% des frais réels limités à 600 €/an	100% des frais réels limités à 1 000 €/an
Autre prothèses (appareils de surdité, prothèses orthopédiques…) Plafond par prothèse				
MEDECINE PREVENTIVE	Non couvert	Non couvert	100% des frais réels	100% des frais réels
Vaccins, antipaludiques et produits pharmaceutiques préventifs (si obligatoire ou recommandé)				
Bilans de santé (y compris bilan de préexpatriation)			Non couvert	100% des frais réels max 300 € (1 bilan tous les 3 ans)
OPTIQUE	Non couvert	Non couvert	100% des frais réels limités à 300 €/an	100% des frais réels limités à 500 €/an
Verres, montures, lentilles (y compris lentilles jetables médicalement prescrites)				
Chirurgie laser (correction de la myopie, hypermétropie et astigmatisme)			Non couvert	100% des frais réels limités à 300 €/an
DENTAIRE	Non couvert	Non couvert	Max 1 500 €/an	Max 2 500 €/an
PLAFOND ANNUEL DENTAIRE				
Consultations et soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, y compris gingivectomie)			100% des frais réels	100% des frais réels
Orthodontie (si traitement débuté avant 16 ans)			100% des frais réels limités à 800 €/an	100% des frais réels limités à 1 200 €/an
Prothèses dentaires			100% des frais réels max 400 € / dent	100% des frais réels max 500 € / dent max 4 dents /an
Implants dentaires			Non couvert	

Les options

Garanties Assistance et Responsabilité Civile

LES GARANTIES		MONTANTS
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
Rapatriement ou transport sanitaire		Frais réels
Transport du corps en cas de décès :	Rapatriement du corps	Frais réels
	Frais funéraires nécessaires au transport	1 500 EUR
	Rapatriement des autres membres de la famille	Titre de transport (aller simple)
Retour de l'assuré dans le pays d'expatriation après consolidation		Titre de transport (aller simple)
RESPONSABILITÉ CIVILE		
Dommages corporels matériels et immatériels confondus		4 500 000 EUR
Dommages matériels et immatériels seuls		150 000 EUR
Franchise par dossier		150 EUR

Garanties Prévoyance

	MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS		
GARANTIE DÉCÈS (en complément de la garantie santé)			
Capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie	25 000 EUR	50 000 EUR	100 000 EUR
Capital supplémentaire en cas de décès accidentel ou de perte totale et irréversible d'autonomie par suite d'accident	25 000 EUR	50 000 EUR	100 000 EUR
INDEMNITÉS QUOTIDIENNES ET RENTE D'INVALIDITÉ (en complément de la garantie décès)			
Indemnités quotidiennes (franchise 90 jours ou 180 jours)	25 EUR/jour	50 EUR/jour	100 EUR/jour

Rente annuelle d'invalidité : montant de l'indemnité quotidienne choisie x 365.
Les capitaux décès (non accidentel) ne doivent pas excéder plus de deux fois le revenu annuel brut déclaré.
Le montant des indemnités quotidiennes et de la rente d'invalidité ne peut pas dépasser 70 % du revenu annuel brut.